

En résumé...

▣ Pas de hors piste !

Dans les espaces naturels, ruraux et forestiers, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des routes et pistes.

▣ Respectez les interdictions de circulation !

Certaines routes et pistes peuvent aussi être interdites à la circulation publique par décision du maire, du préfet, des propriétaires des terrains ou du fait d'une réglementation spécifique des espaces protégés (Réserve Naturelle, arrêté de Biotopie...).

Ce panneau confirme l'interdiction de circuler sur la voie :



Sauf pour les véhicules utilisés :

- pour remplir une mission de service public
- à des fins professionnelles, agricoles et forestières
- par les propriétaires de parcelles desservies par la piste pour l'exploitation ou l'entretien de leurs biens.

▣ Respectez les arrêtés municipaux et préfectoraux, les panneaux, les barrières !

Le fait de circuler ou de stationner hors piste ou sur une voie interdite à la circulation peut donner lieu à une amende de 1 500 €.

Avril 2006



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Savoie



Office National des Forêts



Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



Conseil Supérieur de la Pêche



Fédération des Chasseurs de la Haute Savoie



Réserves Naturelles DE HAUTE-SAVOIE



Parc naturel régional du Massif des Bauges



haute savoie Conseil Général



Forêt Privée Française



Société d'Economie Ripetrée de la Haute-Savoie

Cette plaquette a été réalisée avec le concours financier du :

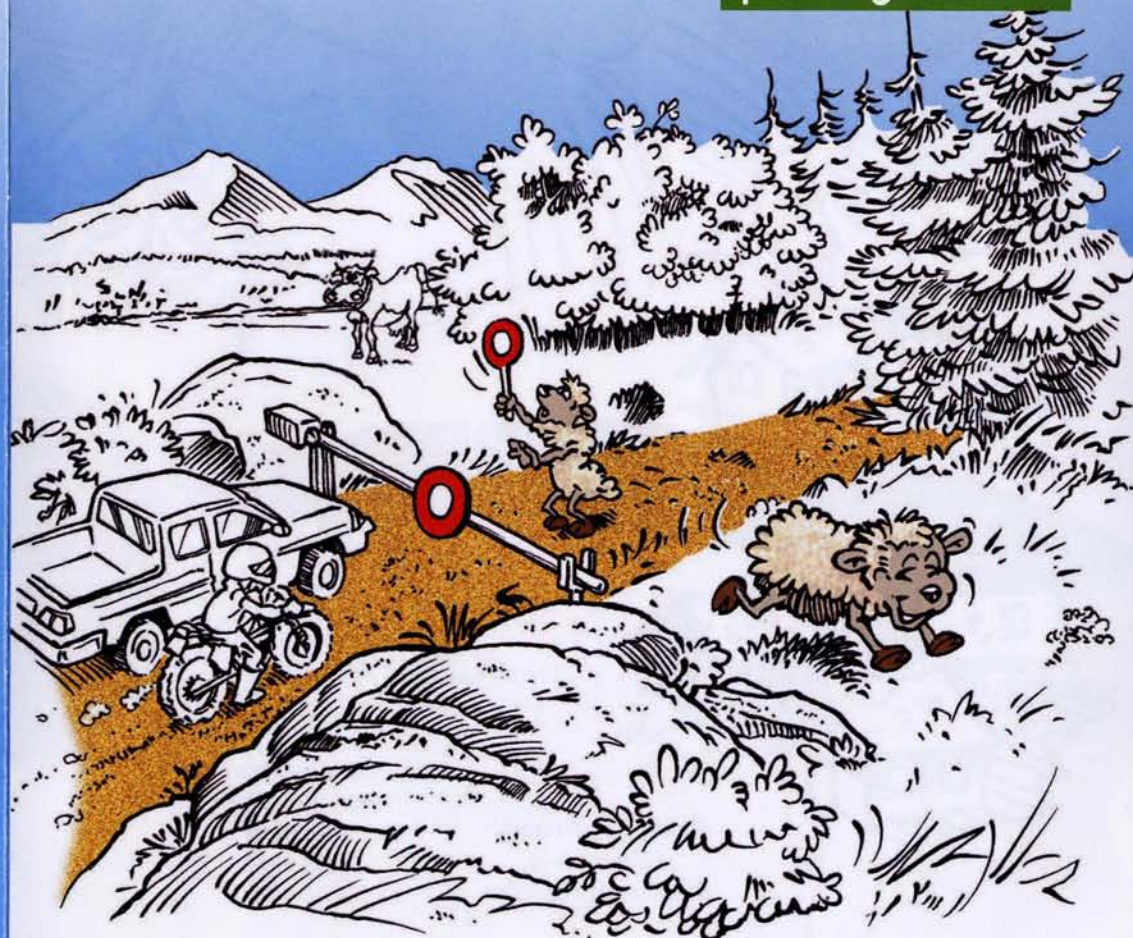


La circulation des véhicules à moteur

dans les espaces naturels, ruraux et forestiers de Haute-Savoie

est réglementée.

▣ Ce que vous ne devez plus ignorer...



3 bonnes raisons de limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Nous avons tous besoin d'espace de détente et de loisir.

Dans un département actif qui accueille des dizaines de milliers de touristes, poussière, bruit et circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels dégradent notre cadre de vie.

Les milieux naturels sont fragiles.

Les véhicules à moteur perturbent la faune et portent atteinte à la flore et aux milieux humides.

Chalet d'alpage et refuge

Véhicule de l'alpagiste

Tracteur forestier

Les espaces agro-pastoraux et forestiers sont des lieux de travail et de production.

La circulation intensive sur les pistes dégrade les ouvrages qui coûtent cher aux propriétaires et gêne les professionnels.

Fin de la route goudronnée

Route empierrée non interdite à la circulation

Route goudronnée ouverte à la circulation publique

Route sylvo-pastorale interdite à la circulation publique

Panneau d'interdiction

Parking